

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière qu'à une séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 2 mai 2017 à 20h00 à l'Hôtel de Ville sis au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Site concerné :

154, rue Marchildon
zone 127-Rc

Nature et effets:

- La demande vise à autoriser la plantation d'une haie de cèdre d'une hauteur de 4 mètres le long de la limite latérale située à l'est, jusqu'à une distance de 4,26 mètres de la limite avant, soit une dérogation quant à la hauteur excédentaire de 2 mètres.
- Le tout en vertu du règlement de zonage 347-2014 et de ses amendements.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Tite, ce 6 avril 2017.

Me Julie Marchand,
Greffière

